LE PPRT

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

C'est un outil de maîtrise de l'urbanisation

- il exclut certains phénomènes dangereux **EXRÊMEMENT PEU PROBABLES.**

LE PPI

LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

C'est une réponse planifiée et une organisation de l'action en cas d'accident

Pourquoi une différence ?
À partir de l'étude des dangers,

- il prend en compte **TOUS LES EFFETS** identifiés et en retenant la situation **LA PLUS DÉFAVORABLE** envisageable.

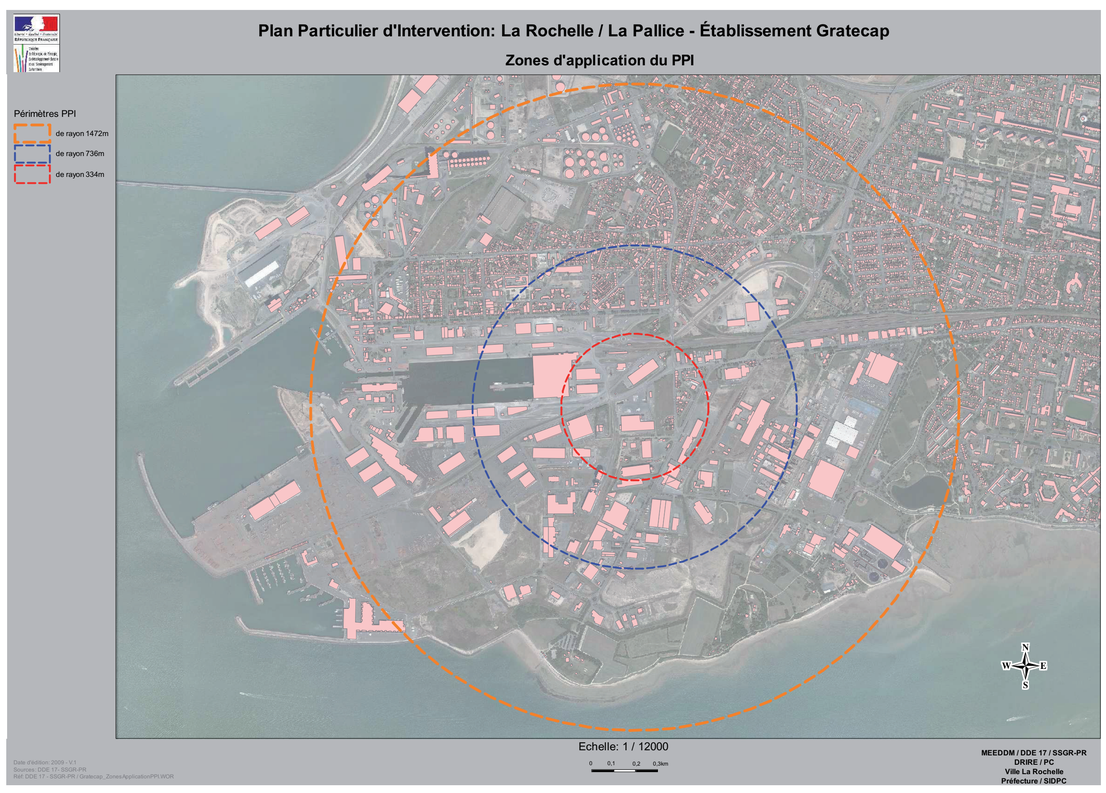

Pour quoi faire ?

Le **PPRT** permet de :

- gérer le droit d'occupation du sol autour d'installations Seveso AS comme Gratecap ;
- réduire la présence d'enjeux à proximité des sites à risques ;
- conserver des espaces tampons.

Le **PPI** permet de faire face au danger :

- par des alertes,
- par des mesures d'urgence,
- par des dispositifs de police,
- par des évacuations,
- par des hébergements.

Les principaux acteurs

Préfet
DREAL-DDTM
Collectivité(s)
Exploitant(s)
SDIS-SAMU-Forces de l'ordre
Population

Agir ensemble pour maîtriser les risques